

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/18/2020010400/justel>

Dossier numéro : 2020-05-18/09

Titre

18 MAI 2020. - Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté du Gouvernement flamand du 20 mars 2020 accordant de l'aide aux entreprises qui doivent obligatoirement être fermées à la suite des mesures relatives au coronavirus prises par le Conseil national de sécurité à partir du 12 mars 2020.(TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 20-07-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 10-06-2020 page : 42364

Entrée en vigueur : 18-05-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)